Q U É B E C

NO : R-3982-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AUTORISATION DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017 POUR LES PROJETS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (LE TRANSPORTEUR) DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs *« L »* et *« M »* ou qui sont parties à des *« contrats spéciaux »* et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars.**

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation

totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.

5. Le CIFQ regroupe notamment une dizaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 90% de la production de pâtes et papiers au Québec.

6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.

7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.

8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.

11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande du Transporteur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres, lesquels supportent une part importante de la facture de la charge locale.

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.

13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants :

a) **L'ampleur des investissements annoncés en regard de la demande relative au remplacement des disjoncteurs de type PK.**

Selon les informations présentées à la page 12 de la pièce HQT-1, document 1 (B-0004), l'AQCIE et le CIFQ constatent que pour l'année 2015 les investissements totaux ont été légèrement supérieurs à ceux autorisés et que pour l'année 2016, les investissements prévus correspondent aux investissements autorisés. Il apparaît également que le montant demandé pour l'année 2017 est moins élevé que celui autorisé pour l'année 2016, notamment pour les catégories Maintien des actifs et Respect des exigences. Par ailleurs, le Transporteur a déposé à la Régie un dossier (R-3968-2016) dans lequel il demande l'autorisation d'investir un montant de 571,3 M$ pour le remplacement de 280 disjoncteurs de modèle PK (R-3968-2016, B-0010, pages 9 et 14). Dans sa décision D-2016-077, au paragraphe 31, la Régie rappelle que « *n'eut été des récents bris lors d'épisodes de grand froid*, *il* (le Transporteur) *aurait tout de même remplacé une trentaine de disjoncteurs de modèle PK dans le cadre de sa Stratégie de pérennité des actifs en 2016* ». Les intervenants entendent examiner l'ampleur des montants demandés pour chaque catégorie d'investissement notamment en prenant en considération l'impact du remplacement des disjoncteurs de type PK prévu au dossier R-3968-2016 et adresser des recommandations à la Régie à cet égard.

b) **Impact tarifaire des investissements.**

Aux pages 36 à 38 du document HQT-1, document 1 (B-0004), le Transporteur présente l'impact tarifaire des investissements ne générant pas de revenus additionnels et l'impact tarifaire des investissements générant des revenus additionnels sur la période 2016-2026. Les intervenants constatent une augmentation du tarif pour chacune des catégories d'investissements. Selon la compréhension des intervenants la catégorie des investissements générant des revenus additionnels devrait générer des revenus additionnels suffisants pour ne pas avoir d'impact à la hausse sur le tarif. Quant à la hausse prévue pour la catégorie ne générant pas de revenus additionnels, elle devrait s'expliquer par une valeur des investissements plus élevée que la valeur de l'amortissement des actifs. L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner cette situation, en tirer des conclusions et s'il y a lieu faire des recommandations à ce sujet.

c) **Bilan de la stratégie de gestion de la pérennité des actifs.**

Au document HQT-2, document 1 (B-0006), le transporteur présente le *Bilan de la stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur,* portant sur la période 2011-2016. L'AQCIE et le CIFQ entendent examiner ce bilan, notamment l'évolution du nombre d'équipements selon les diverses catégories de risque présentée aux tableaux 1 à 30. Les intervenants constatent en effet qu'il y a une augmentation des équipements à risque élevé sur la période 2011-2016.

Concernant le même document, les intervenants entendent examiner l'évolution des prévisions simulées quant aux risques comparées aux résultats réels obtenus. Les intervenants constatent que, sur la période 2011-2015, le taux de risque réel est inférieur au taux de risque prévu. Les intervenants entendent examiner ces résultats, demander des informations supplémentaires et, s'il y a lieu faire des recommandations quant à la poursuite des objectifs de la Stratégie.

15. Les intervenants présenteront sur ces questions un mémoire préparé par leur analyste, Paul Paquin.

III. BUDGET

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à la présente un budget de participation.

IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier
2843, rue Des Berges,
Lévis (Québec) **G6V 8Y5**
Téléphone : (418) 903-6886
Télécopie : (418) 650-7075
Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR DEMANDE D'INTERVENTION ET DE LES AUTORISER À TRAITER DES SUJETS PROPOSÉS.

Lévis, le 15 août 2016

(s) Pierre Pelletier
PIERRE PELLETIER
Procureur de l'AQCIE et du CIFQ